

L'honorable Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général.

Elle a été lue par Son Honneur le Président, comme suit:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 12 août, 1914.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Altesse Royale le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la quatrième session du Parlement de la Puissance, mardi, le 18 août, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. FARQUHAR, Lieut.-colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Président du Sénat.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

Son Altesse Royale le Gouverneur général, étant assis sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Altesse Royale le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue, avec son Orateur.

Il a plu à Son Altesse Royale le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours du trône suivant aux deux Chambres:—

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

De très graves événements, touchant de bien près aux intérêts des Dominions de Sa Majesté, se sont produits depuis la prorogation. La déplorable guerre qui vient d'être déclarée a mis mes ministres dans l'obligation de prendre immédiatement des mesures extraordinaires pour la défense du Canada, ainsi que pour le maintien de l'honneur et de l'intégrité de notre Empire.

En ce qui concerne les mesures qui peuvent requérir la sanction et l'approbation du parlement, des projets de lois nécessaires seront soumis à votre considération. D'autres projets de lois, autorisant des mesures complémentaires pour garantir la sécurité publique vous seront aussi présentés sans délai.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Les estimations budgétaires des dépenses entraînées par l'ouverture des hostilités ou qui pourront l'être plus tard, seront soumises à votre approbation.

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

Les circonstances critiques dans lesquelles nous venons d'entrer ont soulevé au plus haut degré le patriotisme et la loyauté qui ont toujours animé le peuple canadien. De chaque province, et en réalité même de tous les points du pays, la réponse à l'appel du devoir a réalisé tout ce qu'on pouvait désirer.